

qui ont eu le talent de faire fortune... Pour un compliment semblable, Michel, tu serais ingrat si tu ne le proclamais pas grand homme et le seul candidat digne de se présenter aux élections prochaines. Permettez-moi, Messieurs les Collaborateurs, de prendre congé de vous, en donnant trois bourras! pour la *nationalité* du Trio de Tabellions.

COUP DE SCIE.

Messieurs les Collaborateurs,

Ayez donc la complaisance de me donner un petit espace dans votre charmante feuille, pour que je puisse répondre au correspondant Gérard du "Courrier." La maladie m'a empêché de répondre plus tôt. Ce n'est pas que j'attache beaucoup d'importance à sa personne, non plus qu'à ses £25; mais comme j'ai demandé à la Corporation la prime qui m'est due, je tiens à faire connaître au public que je ne demande pas ce que je n'ai pas mérité. Je pourrai toujours donner des preuves à l'appui de ce que j'avance.

Si j'avais un conseil à donner, je dirais à ceux qui écrivent des correspondances sur les journaux, qu'ils feraient mieux de casser leurs plumes que d'écrire dans le seul but de prodiguer la louange à leurs amis, sans se soucier, le moins du monde, de dire la vérité. Lorsque nous faisons diligence, ce n'est pas dans le but de nous faire louer, mais bien pour faire notre devoir et pour rendre service à nos concitoyens; toutes ces flatteries sont des mets dont nous sommes très peu friands.

Maintenant, un petit mot à monsieur Gérard. S'il y a autant d'écus dans sa bourse qu'il y a de vérités dans sa correspondance, il mettra du temps à y trouver £25. Je pense même qu'il ne savait pas du tout ce qu'il disait, lorsqu'il a offert le défi: il doit avoir agi en cela comme en tout le reste; on lui a dit: "Fais cela," et le pauvre diable l'a fait! Si je croyais que l'individu en question fut susceptible de comprendre le français, je lui dirais de se tenir coi, chez lui, sans se mêler du dehors; car la police est toujours prête à empoigner

les gens de sa trempe: ce serait malheureux, après les services qu'il lui a rendus!

Je suis,

J. X. MOISAN,
Capitaine des "Dragons."

RÉSOLUTIONS DE M. GALT.

Résolutions qui seront proposées par l'honorable M. l'Inspecteur Général Galt, au sujet de la Compagnie du chemin de fer du Nord du Canada.

L'hon. M. Galt propose de résoudre qu'il est expédient de décréter.

1. Que le Chemin de fer du Nord du Canada, avec son matériel roulant, son outillage et tous les droits et privilèges de la Compagnie, appartiennent de ce jour à la Couronne pour les objets suivants: —Le Gouverneur en Conseil pourra faire mettre le dit chemin de fer, le matériel roulant et l'outillage en ordre parfait et en bon état, —et pourra prélever les fonds nécessaires pour cet objet au moyen de l'émission de Débentures Provinciales ou autrement, et la somme dépensée à cette fin jusqu'à cette époque de la vente dont il est parlé plus bas, sera ajoutée à la créance de la Province, et constituera une charge privilégiée sur les produits de la vente: —Et le Gouverneur en Conseil pourra faire exploiter le chemin de fer, soit par l'intervention de la Compagnie, soit par toutes autres personnes ou parties; mais le surplus des recettes, après paiement de tous les frais pour faire fonctionner et tenir en bon état le chemin de fer, le matériel roulant et l'outillage, et déduction de six pour cent par année, sur le montant total de la créance de la Province, sera de temps à autre payé à la Compagnie. —Le dit chemin de fer, matériel roulant, outillage, droits et privilèges pourront le premier d'Août, être vendus par encaissement public, en la cité de Toronto, après avis régulièrement donné; —et les produits de cette vente seront distribués entre les créanciers de la compagnie, y compris la Province, suivant l'ordre de priorité de leurs créances respectives, les créanciers concurrents

fondés sur la priorité étant payés *pro-rata*, si les deniers provenant de la vente ne sont pas suffisants pour les payés en plein; —Et le Gouverneur en Conseil pourra faire acheter pour la Province les dits chemins de fer, matériels roulants, outillage, droits et privilèges à telle vente, et payer la balance (si aucune il y en a) du prix d'acquisition; déduction faite du montant de la créance de la Province, à même les deniers publics.

STATISTIQUES INTÉRESSANTES.

—Un journal anglais a comparé la criminalité de l'Irlande et de la ville de Londres. Le tableau suivant extrait de l'*Irishman*, a été composé sur les documents fournis pour l'année 1848.

Chiffre que devrait atteindre l'Irlande pour offrir la même criminalité que Londres.	Toute l'Irlande.	Londres seul.
364	51	91
108	11	27
428	néant!	207
952	89	238
1548	128	387
2476	841	619
1208	néant!	302
9596	353	2399
17052	883	4071

Assassinats et tentatives d'assassinats, empoisonnements.	Bigamie.	Suicides.	Abus de confiance.	Associations de flous.	Fausse monnaie.	Contrebande.	Vol.
.....

Le *Bien Public* publie les chiffres ci-dessus, et son correspondant anglais, qui les lui fournit, ajoute:

" Ces chiffres sont plus éloquents que tous les raisonnements qu'on pourrait faire. Londres, sur une population quatre fois moindre que celle de l'Irlande, comptait en 1848 cinq fois plus de criminels! Ajoutez que, eu égard à son étendue, la ville de Londres possède une police cent fois plus considérable que celle de l'Irlande. Il est impossible de faire un pas dans les rues de